

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Objectifs :
- Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise ;
- Comprendre les mécanismes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux liés à ce régime ;
- Piloter l'activité et suivre les indicateurs commerciaux, administratifs et financiers.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Comprendre les termes employés : faut-il dire micro ou auto-entreprise ?
- Pour faciliter la création d'entreprise, le législateur a permis à un entrepreneur individuel de créer sa propre entreprise en bénéficiant d'un régime simplifié pour le paiement de ses charges sociales et fiscales qui sont calculées forfaitairement et ceci, afin qu'il teste son projet.
- Il bénéficie ainsi d'un régime fiscal et social simplifié : le micro-fiscal et le micro-social.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Statut ou régime, quelle différence ?
 - Le statut est celui d'une entreprise individuelle avec toutes ses obligations, et l'une dont il faut avoir conscience est qu'il n'y a pas d'écran entre l'entreprise et le patrimoine personnel de l'auto-entrepreneur.
 - Le régime est fiscal ou social : il concerne les modalités de paiement des charges fiscales et sociales à travers des prélèvements calculés sur la base du chiffre d'affaires encaissé.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Comprendre quelles sont les acteurs et leur rôle autour de l'activité de l'auto-entrepreneur :
- - L'ACOSS : Agence Centrale des Caisses de Sécurité Sociale :
• Il s'agit de l'organisme central des Urssaf régionales.
- - L'URSSAF : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales.
• Elle collecte les cotisations CSG, CRDS et les Allocations Familiales
- - La Sécurité Sociale des Indépendants (ex : RSI) : il s'agit du régime social des travailleurs indépendants, donc des autoentrepreneurs.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- La DGFIP : la Directeur Générale des Finances Publiques :
- Il s'agit du service des impôts en charge du recouvrement des impôts pour le compte de l'Etat, à savoir :
 - - la TVA ;
 - - l'impôt sur les bénéfices ;
 - - la CFE : Contribution Foncière des Entreprises.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Qu'est-ce que la Sécurité sociale des indépendants, quelles différences avec la Sécu ?
- La sécurité sociale des indépendants est le régime de protection sociale des travailleurs indépendants.
- Les autoentrepreneurs ont droit aux prestations maladie-maternité et aux allocations familiales.
- La sécurité sociale des indépendants n'est pas la même que celle des salariés.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Que se passe-t-il si je tombe malade en cas d'accident ?
- Comprendre ce qu'est une prévoyance.
- La prise en charge des frais de santé (médicaments, soins, hospitalisations) est identique à celle des salariés.
- Mais le montant de la prise en charge est limité et il convient de prendre une mutuelle afin de compléter le montant de la protection (santé, prévoyance incapacité, invalidité, assurance décès, rente éducation).

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Les autoentrepreneurs ont droit aux prestations maternité et paternité en cas de naissance ou d'adoption.
- Depuis 2018, le droit aux prestations maternité est ouvert après une période d'affiliation à la Sécurité sociale pour les indépendants d'au moins 10 mois à la date présumée de l'accouchement, après prise en compte de périodes d'affiliation antérieure.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- Ma retraite : comment l'anticiper, valider des trimestres de retraite ?
- L'organisme info retraite permet de recenser le nombre d'années de cotisations et les droits acquis dans les différents régime de retraite :
 - - régime obligatoire des salariés ;
 - - régime de retraite complémentaires
 - - régime obligatoire des non salariés ;
 - - régime de retraite complémentaire.

Introduction au régime de l'autoentreprise

- L'importance de maîtriser son métier et de se former :
- Les autoentrepreneurs bénéficient du droit à la formation professionnelle à condition d'avoir déclaré un chiffre d'affaires positif au cours des 12 derniers mois.
- Le compte personnel de formation sera ouvert en 2019 aux indépendants au titre des activités professionnelles 2018.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- - Suivre les obligations de l'autoentrepreneur et le parcours social et fiscal du créateur d'entreprise :
- La limite du CA réalisable :
- Le CA ne doit pas dépasser 170 000 Euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, de fournitures, d'hébergement, y compris les meublés de tourisme classés, à l'exception de la location de locaux d'habitation dont le seuil est de 70 000 Euros.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- - La limite du CA :
- Le chiffre d'affaires ne doit pas dépasser 70 000 Euros pour les prestations de services relevant de la catégorie pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC), y compris la location d'habitation meublée à la journée, à la semaine ou au mois, sans y élire domicile.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- L'autoentrepreneur bénéficie d'un régime simplifié de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales obligatoires.
 - Chaque mois ou sur option chaque trimestre, vous devez calculer et payer l'ensemble de vos charges personnelles en fonction de votre chiffre d'affaires réalisé au cours du mois ou du trimestre précédant cette déclaration, selon les pourcentages suivants :
 - 12,8% pour une activité d'achat/revente, de vente de denrées à consommer sur place et de prestations d'hébergement (BIC), à l'exception de la locaux de locaux d'habitation meublés dont le taux est de 22% ;

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Le taux est de 22% pour les prestataires de services (BNC), y compris la location d'habitation meublée à la journée, à la semaine ou au mois, sans y élire domicile ;
- Le taux est de 22% pour les professions libérales réglementées relevant de la CIPAV (BNC) et les professions libérales non réglementées.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Le forfait social comprend toutes les cotisations sociales relatives à la protection sociale obligatoire de l'autoentrepreneur :
- - maladie-maternité (y compris la cotisation indemnités journalières) ;
- invalidité et décès ;
- retraite de base ;
- retraite complémentaire obligatoire ;
- allocation familiales ;
- CSG-CRDS

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- La notion d'achat/revente : cela concerne les activités de négoce, de distribution c'est-à-dire toutes celles où on revend un produit sans l'avoir transformé.
- Les prestations de services concernent toutes les activités pour lesquelles on rend un service, c'est-à-dire toutes celles où on vend du temps au consommateur final.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- La notion de prorata temporis :
- C'est une expression latine qui signifie que l'on fait les calculs d'un indicateur en fonction du nombre de mois ou de jours qui se sont écoulés dans l'année.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- La gestion de la TVA :
- L'auto-entrepreneur ne facture pas la TVA jusqu'à atteindre un chiffre d'affaires de 91 000 Euros (vente de marchandises) et 35 200 Euros (prestations de services) ou si le chiffre d'affaires dépasse deux années consécutives 82 000 Euros (sans dépasser 91 000 Euros) pour les activités de vente de marchandises ou 33 200 Euros (sans dépasser 35 200 Euros) pour les prestations de services).

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- En contrepartie, il ne peut pas récupérer la TVA sur les achats et les acquisitions d'immobilisations.
- Les factures doivent porter la mention :
- « TVA non applicable - article 293 B du CGI »

Tenir la comptabilité de son autoentreprise

- Les obligations comptables d'un autoentrepreneur sont réduites :
 - - il doit tenir un registre des recettes ;
 - - il doit tenir un registre des achats ;
 - - il doit avoir un compte bancaire professionnel dédié ;
 - - il doit respecter les mentions obligatoires sur les factures :
 - Nom, prénom, adresse, numéro siret, code ape, article 293 B du CGI.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Organisations administratives :
- – savoir assumer ses responsabilités en termes de déclarations :
- – déclarer son chiffre d'affaires, base de calcul des charges sociales et de l'impôt.
- – télédéclarer le CA et assurer le paiement des charges sociales.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Déclaration des revenus : le prélèvement libératoire.
- Sur option, l'auto-entrepreneur peut payer chaque mois ou chaque trimestre l'impôt sur le revenu lié à son activité en fonction d'un pourcentage de son chiffre d'affaires :
- 1% si l'activité principale est l'achat/revente, la vente à consommer sur place et la prestation d'hébergement, y compris les meublés de tourisme classés à l'exception de la location de locaux d'habitation meublés dont le taux est de 1,7%;

Maîtriser le fonctionnement de l'auto entreprise

- Le montant du prélèvement libératoire est de :
- – 1,7% si l'activité principale est une activité de services relevant des BIC, y compris la location meublée à la journée, à la semaine ou au mois, sans y élire domicile ;
- – 2,2% pour les autres prestataires de services (BNC).

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- **Condition :**
- Pour pouvoir prétendre au prélèvement libératoire, le revenu fiscal de référence de l'année N-2 ne doit pas dépasser un certain seuil (de l'ordre de 27 000 Euros) par part de quotient familial.

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- **Prélèvement à la source :**
- **Il s'agit de l'obligation qui consiste à payer de manière obligatoire l'impôt sur le revenu mensuellement en fonction d'une base antérieure N-2. Le prélèvement peut être global pour le couple, ou individualisé. Il peut être également ajusté en cours d'année.**

Maîtriser le fonctionnement de l'autoentreprise

- Comprendre comment protéger ses clients et se protéger :
- Il est important de signer un contrat afin de contractualiser la relation d'achat ou de vente que l'on veut signer avec un client.
- Les mentions obligatoires d'un contrat doivent être respectées.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- Suivi de l'activité :
- Il est important d'analyser mensuellement le résultat réalisé par différence entre le chiffres d'affaires et les charges supportées afin de mesurer le résultat (bénéfice ou perte) et de pouvoir déterminer le montant du prélèvement mensuel pour vivre.
- De plus, il convient d'analyser en détail le crédit clients de façon à prendre en compte en trésorerie le décalage entre la réalisation du chiffre d'affaires et son encaissement.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- Comprendre l'importance de bien s'assurer :
- 2 assurances sont primordiales :
- - d'une part, la prévoyance de l'autoentrepreneur qui est la source même de ses revenus et de ceux de sa famille. Il convient qu'il assure bien sa santé avec le choix d'une très bonne mutuelle afin de se protéger contre les « pépins » de santé (médicaments, soins, hospitalisation) mais également qu'il garantisse ses revenus en d'invalidité et d'incapacité (accidents graves de santé). Il lui appartient également de protéger ses proches en termes de prévoyance en souscrivant une assurance décès et éventuellement une rente-éducation permettant à ses enfants d'être financés pour leurs études supérieures.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- **Deuxième assurance :**
- – d'autre part, souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en cas de préjudice causé à un tiers dans le cadre de son activité professionnelle. Pour certains domaines, tels que ceux du bâtiment, la responsabilité peut être colossale et il convient de bien vérifier les activités autorisées.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- Définition de la protection juridique : il s'agit d'une assurance souscrite qui permet de bénéficier d'une assistance juridique en cas de mise en cause.
- L'auto-entrepreneur peut alors être conseillé par un avocat et les frais d'avocats sont alors pris en charge par l'assurance protection juridique.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- Protection du patrimoine personnel :
- Depuis la loi Dutreil, une chef d'entreprise qui exerce son activité professionnelle en entreprise individuelle peut demander l'insaisissabilité de son habitation principale en passant un acte devant notaire. Cela lui permet de garder un toit sur la tête en cas de faillite professionnelle.

Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise

- Maîtriser les comptes en ligne servant à l'administration de l'entreprise :
- - un compte en ligne est www.impots.gouv.fr car il permet de régler la contribution foncière des entreprises (CFE) et de télédéclarer et de payer différents impôts.
- - le compte auto-entrepreneur permet de se déclarer et de remplir une partie des obligations ;
- - le compte Compte Personnel de Formation (CPF) permet de suivre ses droits en terme de formation et bénéficier d'actions de formation professionnelle continue.

Bien équiper son entreprise

- L'achat d'un logiciel de facturation est primordial car il permet de matérialiser ses ventes ou prestations de services avec des factures comprenant les mentions obligatoires ;
- Il convient de bien connaître les mentions obligatoires sur une facture, notamment celles correspondant aux mentions obligatoires, aux conditions de règlement et aux intérêts de retard en cas de non respect des conditions de règlement.

Bien équiper son entreprise

- Il est important de connaître les mentions d'un contrat de vente ou de prestations de services ;
- Le contrat de bail commercial est à analyser en détail, et notamment les obligations en terme de taxe foncière ;
- Analyser les conditions bancaires d'un compte professionnel ouvert auprès d'un établissement de crédit ;
- Présenter un compte de résultat prévisionnel et la détermination d'un cash flow prévisionnel auprès d'une banque afin que cette dernière puisse recevoir de manière favorable la demande de prêt.